



PROCES - VERBAL

de la séance du Conseil communal de Renens
du jeudi 21 avril 2005, à 20H15
à la Salle de Spectacles

3^{ème} séance 2005

Séance du jeudi 21 avril 2005

Présidence de M. Roland Divorner, président

Je vous souhaite la bienvenue à cette troisième séance de l'année !

J'adresse donc un cordial salut aux membres de la municipalité, à notre huissier, Monsieur François Tabanyi, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public qui nous font le plaisir de suivre nos débats, ici ou par l'intermédiaire de la télévision régionale TVRL.

Conformément à l'art. 62 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

65 conseillères et conseillers répondent à l'appel + (*).

Sont excusé(e)s :

Mmes Karine Clerc Ulloa	Loes Langeveld	Catherine Saugy	Florence Widmer
MM. François Delaquis	Hasan Dinc	Jean-Marc Dupuis	Jean-Pierre Glaus
Michel Grenacher	Jean-Daniel Roulier	Raymond Vincent	Christian Widmer

Sont absent(e)s :

Mme Madeleine Douidin

MM. Jacques Studer Pierre Trenz

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Sont arrivés entre 20h30 et 20h45 :

MM. Jean-François Clément, François Morisod et Michele Scala (*)

M. le Président déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 mars 2005.
2. Démission - Assermentations.
3. Communications de la Présidence.
4. Communications éventuelles de la Municipalité.
5. Communications éventuelles de la Commission des finances.

6. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
7. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre g) du Règlement du Conseil communal.
8. Nomination d'un membre à la Commission permanente de naturalisation.
9. Nomination d'un membre à la Commission permanente des pétitions.
10. Pétition « Mieux concilier l'organisation scolaire avec la vie des parents... »
Mme Simone Szenyan-Reymond, présidente-rapporteuse.
11. Réponse de la Municipalité à la motion de Monsieur le Conseiller communal Olivier Barraud et consorts relative à l'introduction du stationnement privilégié (secteurs « Macarons ») des véhicules des résidents en ville de Renens.
Nomination éventuelle d'une commission.
12. Réponse de la Commission chargée de l'étude de la réponse donnée par la Municipalité à la motion de Madame la Conseillère communale Haas Torriani et consorts « Réagissons face au chômage ».
Mme Myriam Romano, présidente-rapporteuse.
13. Préavis No 42 :
Crédit d'étude pour la rénovation du collège et de la salle de gymnastique de Florissant.
M. Jean-Pierre Rouyet, président-rapporteur.
14. Préavis No 51 :
Admission de 25 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Dépôt du préavis – Discussion préalable.
15. Propositions individuelles et divers.



1. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 mars 2005

M. le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

Mme M. Bandelier (soc.) : La charge de conseiller ou conseillère communale est une charge importante si ce n'est pour nous-même conseiller, cela l'est pour la population ou pour ceux qui nous ont élus, pour ceux que l'on représente. Aussi, j'ai été choquée de trouver à la page 4 du PV le nom de notre dernier conseiller communal en date Monsieur Korkmaz deux fois de suite orthographié deux fois avec un « t » ; je précise d'ailleurs que le nom de « Korkmaz » a une signification et qu'il signifie « n'ayez pas peur » - ça n'est pas pour plagier le Pape qui vient de mourir - mais toujours est-il que je trouve d'une grande désinvolture et d'un total irrespect de ne pas avoir mentionné exactement le nom de ce monsieur. C'est tout ce que je voulais dire.

M. le Président prend bonne note de la remarque de Madame la conseillère communale Mireille Bandelier.

Soumis à l'approbation de l'assemblée, ce procès-verbal dûment corrigé est accepté.

M. le Président remercie Madame la Secrétaire pour son travail.

2. Démission - Assermentations

M. le Président a reçu une lettre de démission en date du 6 avril 2005 :

Monsieur Divorne,

A la fin du mois d'avril, je vais déménager à Lausanne. En conséquence, je me dois de démissionner du Conseil communal avant la fin de la législature. Je ne regrette pas d'avoir vécu cette expérience d'engagement politique dans la vie de la cité dans laquelle j'aurai passé 20 années et où je vais garder mon insertion professionnelle.

Je demeure toutefois frustrée et déçue de la stagnation du dossier « médiateur en milieu jeunes » et ai le douloureux pressentiment que le peu de courage du conseil et de la Municipalité en ce domaine risque de nous coûter cher dans les mois et les années à venir. Mais loin de moi l'envie de jouer les oiseaux de mauvais augures. Je demeure sur le terrain professionnellement et m'arrangerai pour suivre de près et participer à toute dynamisation du projet.

Enfin, parce que j'ai participé à son élaboration et ne pourrai pas vivre sa réalisation, je me réjouis de suivre les péripéties du site « j'ai une idée... » et ne manquerai pas, si l'occasion se présente, d'interpeller un conseiller relais et de le pousser à la tâche.

Je vais regretter à coup sûr de croiser mois après mois les diverses personnalités qui composent notre législatif, mais ainsi va la vie, il y a des étapes à franchir : sans regret et sans trop de nostalgie.

Je vous laisse le soin d'informer le Conseil communal de mon départ lors de la prochaine séance du mois d'avril, séance qui sera la dernière à laquelle je prendrai part. Je crois savoir que mon groupe a déjà trouvé mon remplaçant.

En attendant, recevez, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Signé : Danièle Pittet

M. le Président déclare que suite à cette démission, le bureau du Conseil - conformément aux articles 66, 67 et 82 de la LEDP - élira pour le prochain Conseil communal un(e) candidat(e) de la liste du groupe « Fourmi Rouge » en remplacement de Madame Danièle Pittet, conseillère communale démissionnaire.

M. le Président indique que suite aux démissions de MM. Roland Bart, Bruno Iamarino et Roger Gummy, conseillers communaux, le bureau du Conseil a élu deux candidats de la liste complémentaire du groupe radical et un viennent-ensuite de la liste du groupe « Arc-en-Ciel ». Il prie **Messieurs Jean-Jacques Gaudard, Pascal-André Barraudy et Pascal Waeber**, de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée ; il invite les membres du Conseil communal, ainsi que le public, à se lever.

M. le Président donne lecture de la formule du serment et prie les nouveaux conseillers de lever la main droite à l'appel de leur nom et de s'engager en répondant par "je le promets" :

Lecture du serment

M. le Président remercie **Messieurs Jean-Jacques Gaudard (AeC), Pascal-André Barraudy et Pascal Waeber (rad.)** de leur engagement au service de la Commune et les prie de prendre place au sein de l'Assemblée.

3. Communications de la Présidence

Le Bureau du Conseil a la tristesse de vous faire part du décès de M. Jean-Pierre Schmidely, décédé le samedi 19 mars 2005, dans sa 68ème année, après une longue maladie. Pour les plus jeunes d'entre nous, sachez que Jean-Pierre Schmidely, avant d'être député puis président du Grand Conseil (1988), a préalablement siégé au Conseil communal de Renens; il en a aussi été le président en 1973.

D'autre part, nous vous informons également des décès de Mesdames Miquette Aegerter, décédée le 14 mars 2005, maman de notre conseiller Jean-Jacques Aegerter, ainsi que de Madame Cécile Desboeufs-Frossard, maman de notre conseiller Hubert Desboeufs.

M. le Président prie l'assemblée de se lever pour quelques instants de recueillement.

📁 Les résultats des votations cantonales du 17 avril 2005 se trouvent en annexe au PV du Conseil communal.

📁 Le 1er vice-président du Conseil communal, Monsieur Jacques Studer a remplacé le président lors de la réunion des Présidents des Conseils communaux pour l'année 2005, le 14 avril dernier chez Monsieur le Préfet Jacques Nicod.

📁 Le bureau a reçu une pétition transmise par, intitulée « **NON aux immeubles à la place des jardins communaux** ».

La pétition est signée par plus de 800 citoyens de la Commune de Renens :

Un projet de construction va transformer nos paisibles jardins communaux du quartier Sous-Biondes en 5 immeubles d'habitation avec parking souterrain de 28 places et 13 places extérieures.

Le comité s'oppose à ces constructions pour les raisons suivantes :

- **Les personnes jouissant des jardins communaux sont majoritairement des personnes retraitées, attachées à ces jardins depuis de nombreuses années, leur procurant une activité physique et une raison de vivre...**
- **Les espaces de verdure sont fortement réduits à l'intérieur des villes au profit d'un aménagement du territoire ne respectant souvent pas l'environnement et les riverains. Le béton gagne du terrain sur les derniers espaces verts...**
- **Le comité s'oppose également à ce projet pour toutes les nuisances qu'il occasionnera dans ce quartier paisible de Renens, en terme de bruit, pollution automobile, trafic et dangers supplémentaires pour les élèves des écoles enfantines et primaires du collège de Sous-Biondes.**

Cette pétition était accompagnée d'un courrier adressé au Président du Conseil communal et à la Municipalité de Renens :

Vous trouverez, ci-joint la pétition « NON aux immeubles à la place des jardins communaux ». Cette pétition a démarré le 19 mars et a été signée par plus de 800 citoyens de la Commune de Renens au 10 avril 2005 (23 jours).

Le comité d'organisation de cette pétition, formé des riverains, de locataires des jardins communaux et propriétaires avoisinants du quartier Sous-Biondes, s'oppose au projet de construction d'immeubles en lieu et place des jardins communaux pour les raisons suivantes :

Disparition des jardins communaux

Ces jardins sont entretenus et cultivés par des personnes qui ont le respect de la terre nourricière. Légumes, plantes sont les senteurs et la fraîcheur de ces rares espaces de convivialité et tranquillité que sont les jardins communaux. Ce sont majoritairement des personnes retraitées et/ou de conditions modestes. Les légumes et fruits récoltés profitent à leur consommation personnelle et leur procurent quelques substantielles économies. Cela leur procure une activité physique et une raison de vivre...

Projet de bâtiment inharmonieux et accès inadaptés à l'endroit

Le projet de construction de 5 immeubles à toits plats avec parking souterrain de 28 places et parking en surface de 13 places défigurerait le quartier actuel de villas individuelles. L'esthétique des bâtiments interfère avec le style de constructions du quartier. D'autre part, les accès routiers sont étroits et inadaptés.

Augmentation du trafic automobile et de la pollution

Le quartier Sous-Biondes, déjà « riverains autorisés » et prévu en zone 30 km/h selon le projet de la Municipalité, sera encombré de nombreux véhicules supplémentaires aux heures critiques de sortie des classes enfantines et primaires du collège Sous-Biondes. Un risque accru d'accident ne peut être écarté dans les rues déjà étroites et difficiles des chemins du Bois et de Biondes.

Moins-value et perte d'identité du quartier entier

Le quartier actuel de Sous-Biondes est un des derniers quartiers paisibles à l'abri du bruit de la ville. La forêt à proximité et l'espace de verdure que constituent les jardins en font un endroit privilégié de Renens pour les riverains. L'implantation d'immeubles de ce type et les nuisances sonores dues au trafic automobile dévaloriserait les propriétés environnantes.

Vous ne pouvez donc ignorer les nombreux signataires de cette pétition qui, à juste titre, vous demandent de revoir et d'examiner plus attentivement les décisions que vous prendrez au sujet de ces jardins.

Signé pour le comité : Eric BERNARD
Ch. du Bois 24 – 1020 Renens
079/401.86.06 021/636 14 65

Cette pétition est directement transmise à la commission permanente des pétitions pour étude et rapport.

M. le Président informe du dépôt de :

- **M. H. Desboeufs** (rad.) dépose une motion « **Modification du nombre de conseillers communaux pour la législature 2006- 2011** »

- **M. O. Barraud** (soc.) dépose une motion **demandant la mise en place d'un espace de consommation de stupéfiants ("local d'injection") en ville de Lausanne**

Ces objets seront traités en priorité au point No 15 de l'ordre du jour - "Propositions individuelles et divers".

M. le Président ouvre la discussion.

M. Ali Hemma-Devries (F.r.) intervient à propos de la mise en vente et de l'échange de la parcelle des Jardins Sous-Biondes :

Un de nos grands poètes vaudois Gustave Roud, reprenant les paroles de Novalis, nous parle de fragments de paradis jetés épars sur la terre.

Ses longues marches en solitaire et son écriture se sont attachés à nous en redonner le goût.

En me baladant à Renens, c'est un peu ce que m'ont évoqué certains coins de Renens dont les jardins familiaux des Sous-Biondes. J'aurais envie de dire les jardins « aérés » de Renens.

Leur découverte amène cet étonnement, ce sentiment d'insolite dans une ville qui se veut de plus en plus à la hauteur d'une grande ville. Tout d'un coup, une ouverture qui nous appelle vers les hauts arbres, qui nous guiderait le long de la Mèbre si l'envie nous prend.

A l'époque de Gustave Roud, la campagne et la ville étaient moins endolories de ces grandes constructions industrielles de bétons et de tôles et du murmure constant de l'autoroute. Certes, nous devons nous contenter de tout petits fragments de paradis, mais ils sont d'autant plus précieux. Ils enrichissent d'autant plus la qualité de notre vie dans notre ville de Renens. Mis à part le romantisme de la découverte, ils ont aussi une fonction de parole comme me l'ont dit plusieurs personnes âgées et c'était même un cri du cœur : « Laissez-nous des espaces de discussions ».

Et oui, ils sont aussi cela, un lieu de rencontre entre jeunes et vieux, retraités et couples débutant dans la vie ; sans compter le mélange culturel épicé qui est au cœur de ce lieu résidentiel, qui fait se côtoyer habitudes vestimentaires et agricoles du Moyen-Orient, en passant par l'Afrique Centrale, le Sud de l'Europe. Le sicilien savoureux s'ouvre à d'autres langues et ces joyeux mélanges se découvrent et s'enrichissent autour d'un intérêt commun.

Situé au cœur d'un quartier d'habitation, ils sont bien le cœur battant de notre quartier. Celui qui nous donne vie et respiration. Les enfants des Sous-Biondes et environs ont la joie encore de pouvoir bénéficier du calme et de la sécurité de cette ambiance conviviale. Tags et graffitis perdent sans doute de leurs intérêts face à ce melting pot vivant et harmonieux que leur offre encore, le temps que vous le leur laisserez, cet espace non bétonné où ils peuvent voir leurs aînés s'adonner à des plaisirs simples et un peu hors de la seule consommation.

Si c'est cela que vous voulez détruire, à vos armes Mesdames et Messieurs...à vous la violence, à nous adultes et ne la faisons pas porter seulement aux jeunes et aux immigrés fraîchement débarqués (arrivés) ou vivant ici depuis des années...

Le slogan « A Renens, il fait bon vivre », prend ici toute sa raison d'être.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

4. Communications éventuelles de la Municipalité

Mme A.- M. Depoisier, syndique : La Municipalité vous salue et vous souhaite une séance fructueuse.

Au niveau des communications, vous avez reçu un certain nombre par écrit, il en reste 4 à vous faire par oral : deux de la part de M. Bovier et deux autres que je vais vous donner tout de suite.

Lors de la séance du Conseil communal du 27 janvier 2005, Madame la Conseillère communale Tinetta Maystre a posé deux questions relatives à l'avenir du site de Malley, l'une par rapport au calendrier des projets et l'autre par rapport à la cohérence avec le Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL). Avec une séance de retard, dont je vous prie de m'excuser, mais qui me permet de donner de plus amples informations sur ce projet, il peut être répondu de la manière suivante :

Concernant le centre de logistique, une séance de travail réunissant les trois communes a eu lieu pour prendre connaissance du projet et faire les commentaires et les demandes, soit de modification ou d'amélioration. Une nouvelle séance, avec en plus les CFF et le canton, est agendée pour prendre connaissance des résultats de l'étude d'impact et des modifications demandées et apportées au projet. Dans l'intervalle Prilly et Renens ont accepté que les 3 à 4 camions pouvant provenir des communes d'Ecublens, de Chavannes, de St-Sulpice et de Jouxens soient intégrés à l'étude d'impact. Une décision pourra ainsi être prise pour répondre à la demande de nos communes voisines et de Valorsa, qui doit trouver des solutions pour toutes les communes concernées par l'usine Tridel.

La demande de permis de construire sera ensuite déposée (courant du mois de mai) et traitée sur la base du plan d'extension actuel de la Commune de Renens, dans lequel la parcelle figure en zone industrielle.

Il s'agit, au sens de la loi, d'aménagements relativement "légers" (pas de grandes constructions). Le centre de logistique n'entre donc pas dans les projets d'envergure pour lesquels la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) prévoit une information et une consultation.

A propos de l'interférence avec le chantier n° 2 du SDOL, on peut encore préciser que le centre de logistique fait partie des priorités de ce chantier 2 et a été traité comme telle. L'usine Tridel sera opérationnelle fin 2006, il est dès lors impératif d'être prêt pour l'apport des déchets via les CFF. La démarche de localisation, laquelle a été décrite dans un communiqué de presse remis au Conseil Communal en décembre dernier, correspond à l'esprit du Schéma directeur.

Dans la suite du concours Europan, deux lauréats ont déjà participé à une table ronde du chantier 2 et ont découvert la complexité des problèmes posés aux alentours du périmètre qui déterminait le concours auquel ils ont participé.

Pour terminer, je vous donne une information toute « chaude », l'étude préliminaire du chantier 2 est terminée, elle est actuellement soumise à toutes les Municipalités pour examen et remarques, elle sera ensuite validée par le Groupe de Pilotage et sera enfin proposée en consultation publique, sur un modèle similaire à ce qui a été fait pour le SDOL. Avec les données ainsi en notre possession, nous pourrions reprendre l'étude de notre Plan Général d'Affectation, lequel avait été suspendu à la suite d'une décision de la Municipalité.

Dernière chose, la plaine de Malley est au programme de la visite habituelle de la Commission de gestion, samedi 23 avril prochain.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu aux questions de Madame la Conseillère communale Tinetta Maystre relatives à l'avenir du site du Malley.

J'ai maintenant une autre communication qui est beaucoup moins claire et qui montre les difficultés de mettre en vigueur une nouvelle loi, il s'agit de la **Nouvelle loi cantonale sur le droit de cité vaudois (LDCV)**. Aujourd'hui part une lettre à Madame Catherine Saugy, présidente de la Commission de naturalisation et se sont ces renseignements que je vais vous donner – elle les aura dans sa boîte-aux-lettres demain.

Le 12 novembre 2004, nous étions restés, concernant la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (LDCV), à ce qu'elle devait entrer en vigueur vraisemblablement le 1^{er} mai 2005 et que nous recevions tous les documents nécessaires durant le mois de mars.

En date du 19 avril 2005, nous avons eu une séance d'information, organisée par l'Association vaudoise des secrétaires municipaux, durant laquelle s'est exprimé M. Laurent Sutter du Service cantonal de la population.

Juste vous dire que c'est Monsieur Jean-Daniel Leyvraz et Madame Myriam Chapuis qui ont participé à cette séance.

A cette occasion, nous avons appris que la nouvelle loi entre en vigueur effectivement le 1^{er} mai prochain et que nous recevons, dans une dizaine de jours, les formulaires et documents promis. De plus, une séance d'information est prévue le jeudi 9 juin 2005, à 14 h.30, à la Salle du Grand Conseil à Lausanne.

En fonction des circonstances, nous allons malgré tout prendre toutes les mesures internes, de manière à ce que les personnes intéressées puissent bénéficier des effets de la nouvelle loi dès le lundi 2 mai prochain. Au sujet de la Commission de naturalisation, il est bien entendu qu'elle va devoir continuer à traiter les situations liées à la loi actuelle. Pour les nouveaux dossiers soumis à la nouvelle loi, nous allons devoir incessamment appliquer les articles 4 et 13 (LDCV).

Je vous fais grâce de ces articles qui nous disent entre autre que nous devons prendre la décision de nommer une nouvelle commission. Alors, je ne vous fais pas plus de commentaire, vous avez compris à la manière dont j'ai lu les choses, ce n'est tout simplement pas clair, pas simple et que le 1^{er} mai les choses

vont se passer comme on l'entendra. On dit encore à Mme Catherine Saugy :

... Dès lors, nous organiserons avec vous tout prochainement une séance interne pour discuter de l'application de cette nouvelle loi.

C'est là que nous pourrons voir comment nous allons nous y prendre pour que le Conseil communal soit au clair.

Je dois dire que mes collègues de la Municipalité l'apprennent en même temps que vous et auprès d'eux, je m'en excuse, mais je crois que l'urgence m'oblige à vous donner ces informations ce soir.

M. R. Bovier, donne une réponse à la question de M. le Conseiller communal Jean-Jacques Aegerter concernant les nouveaux aménagements à l'entrée du chemin des Pépinières :

Lors de la séance du Conseil communal du 3 mars dernier, Monsieur le Conseiller communal Jean-Jacques Aegerter a questionné la Municipalité au sujet des aménagements en cours de réalisation à l'entrée du chemin des Pépinières.

Lors de la séance d'information publique du 20 janvier 2003, la Municipalité a annoncé la création sur le chemin sans issue des Pépinières d'une zone de rencontre. Ce projet, quelque peu retardé pour des raisons de coût, n'est pas abandonné. De plus, il est apparu judicieux de profiter des aménagements de surface pour traiter en même temps le problème du renouvellement des canalisations.

Devant ce retard, la Municipalité a estimé qu'il était nécessaire de pallier au plus pressé en modifiant l'entrée du chemin et en réglant le problème de l'accès au magasin, qui ne satisfaisait pas les habitants du quartier. Le goulet de rétrécissement, formé par le trottoir et le bac en béton au sud, nécessaires à la création d'une zone de rencontre, servent à sécuriser les piétons et à ralentir la circulation. En effet, dans ce type de zone, c'est le piéton qui est prioritaire et la voiture qui subit les entraves. Le bac en béton est là pour signaler le bord du trottoir afin d'éviter aux véhicules de le toucher. Du côté nord de la chaussée, devant le magasin, un bac à fleurs ou un bouteroue sera disposé afin d'éviter le parquage en travers du trottoir et du passage piétons et de maintenir une vision complète sur le carrefour. L'autre objectif de ces infrastructures est de limiter le parquage sauvage généré par le magasin.

Dans un proche avenir, il est encore prévu de créer le long de la rue du Bugnon deux ou trois places de stationnement à durée très limitée pour permettre d'une part aux parents d'élèves de déposer et de reprendre leurs enfants et d'autre part aux clients de se rendre au magasin. Les problèmes de stationnement sauvage et de manœuvres dangereuses devant le goulet seront ainsi réglés.

Il est évident que, pour les aménagements de la partie principale du chemin des Pépinières en zone de rencontre, la population sera informée des intentions municipales, comme annoncé antérieurement. La Municipalité estime ainsi avoir répondu à la question de M. le Conseiller communal Jean-Jacques Aegerter relative à l'aménagement de l'entrée du chemin des Pépinières.

M. R. Bovier, conseiller municipal, donne lecture de la réponse à l'interpellation relative à la mise en place de la zone 30 de la rue du Lac, partie inférieure entre le chemin des Côtes et l'avenue du Chablais, déposée par Madame la Conseillère communale Verena Berset et consort

Lors de la séance du Conseil communal du 27 janvier dernier, Madame la Conseillère communale Verena Berset et consort ont déposé une interpellation sur la mise en place de la zone 30 sur le dernier tronçon de la rue du Lac, qui rejoint l'avenue du Chablais.

L'aménagement des zones 30 sur la Commune de Renens a débuté par le secteur du Village dans lequel l'exiguïté des routes et des chemins nécessitait une intervention rapide.

Un programme est établi pour réaliser progressivement les zones 30 prévues dans les autres secteurs de la ville. Ces aménagements dépendent naturellement de l'urgence due aux risques potentiels et bien évidemment des disponibilités financières.

Concernant la partie inférieure de la rue du Lac faisant l'objet de l'interpellation, il est prévu d'installer la signalisation et les aménagements nécessaires à la zone 30 en automne de cette année. Ce projet fera l'objet d'un préavis qui regroupera une partie du secteur de Sur la Croix et de l'avenue de Saugiaz.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Verena Berset et consort relative à la mise en place de la zone 30 de la rue du Lac, partie inférieure entre le chemin des Côtes et l'avenue du Chablais.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité :

M. J.- J. Aegerter (lib.) : Je remercie la Municipalité pour sa réponse précise et détaillée et je reste néanmoins dubitatif quant à une meilleure organisation de l'accès au kiosque.

Mme M. Romano (soc.) : J'aimerais intervenir à propos de la réponse que j'ai eue concernant les questions que j'ai posées au dernier Conseil communal à propos des jardins des Biondes. Je remercie la Municipalité des réponses qu'elle m'a apportées, elles sont très précises, néanmoins, je regrette quand même que cette réponse ne soit pas lue, étant donné les plus de 800 signataires de la pétition qui auraient certainement été intéressés à apprendre et à connaître ces nouvelles informations. Ceci dit j'ai deux questions et différents commentaires à faire.

Tout d'abord, je voudrais dire – je me réfère à un article que j'ai lu dans « Jardins romands » du mois d'avril et qui parle justement des jardins familiaux. En fait dans cet article, on nous informe que les jardins familiaux sont repoussés aux limites des villes ou aux confins des zones agricoles et c'est probablement ce qui va arriver en mettant des nouveaux jardins communaux derrière le CTC, c'est une première remarque.

Autre chose, en Suisse, il y a 26'800 familles, soit 640 hectares qui sont concernés par des jardins familiaux ce qui n'est pas mal et ça donne envie d'accroître ces possibilités, je pense qu'il faut qu'on aille dans ce sens - et qu'on mène une réflexion plus complète à ce propos.

Toujours dans le même article, on parle des jardins familiaux comme un élément vital de notre société qui s'urbanise de plus en plus et c'est un élément vital à plusieurs niveaux : d'abord d'un point de vue paysager, parce qu'ils constituent à eux seuls un type de jardin comme par exemple les jardins à la française ou les jardins de curé.

D'un point de vue social aussi, parce que c'est un lieu d'échange pour les populations urbaines qui sont habituées la plupart du temps à un certain individualisme.

Aussi d'un point de vue de santé publique, car c'est un loisir des plus sains et également aussi dû aux qualités hautement nutritives des légumes qui y sont cultivés et aussi par l'amélioration de la qualité de vie de ceux qui les cultivent. Il faut bien savoir qu'il y a pas mal de personnes âgées qui cultivent ces terrains, des personnes qui sont à l'AI et c'est vrai que c'est un loisir qui prend énormément de leur temps et qui est très sain.

Je dirais aussi d'un point de vue formatif, parce que nos enfants peuvent y découvrir que les carottes finalement ne poussent pas dans les bacs de congélation des supermarchés.

Finalement, cela reste un choix de société, à savoir de maintenir et d'accroître les offres de surface permettant l'installation des jardins familiaux et je pense à nouveau que c'est une réflexion qu'il faut que l'on mène.

Les deux questions que j'aimerais poser à la Municipalité quand je reprends les réponses qui ont été faites au point 2 lorsque je demande :

*** Le terrain a-t-il été vendu, cédé, ou échangé, sans que le Conseil communal en soit informé ? A priori un préavis devrait nous être soumis dans l'un ou l'autre de ces cas ?**

La Municipalité me répond en date du 4 avril en me disant :

✓ **... Le 11 avril dernier, la Municipalité a signé une promesse d'échange allant dans le sens ci-dessus.**

Alors quand on me dit « le 11 avril dernier » – c'est quoi 2004 ? 2005 ? - Parce que si c'est 2005, alors franchement je me pose des questions !

Mon autre question est la question No 4 :

*** De plus, la parcelle en question est-elle constructible ? N'est-elle pas sise sur un alignement cantonal qui devrait disparaître une fois notre Plan Général d'Affectation accepté ? L'acceptation de ce dernier aussi bien par le canton que par notre conseil semble d'ailleurs avoir été mise en suspens pour quelques temps.**

La réponse de la Municipalité est la suivante :

✓ **La radiation de l'alignement de l'artère 3 qui grève la parcelle communale est prévue par le PGA. Lors de l'examen préalable de ce dernier par le Canton, cette suppression n'a pas soulevé de remarque. Dès lors, cette radiation sera mise à l'enquête prochainement et fera partie du préavis ci-dessus, l'aval du Conseil communal étant indispensable.**

Ma question est donc de savoir : est-ce que le PGA doit être approuvé d'abord par le Canton, puis ensuite le PGA va être soumis au Conseil communal et ensuite il y a une mise à l'enquête publique ?

Est-ce que c'est dans cet ordre-là au niveau de la procédure ? Parce que pour moi, c'est pas très clair quand on dit : « **Dès lors, cette radiation sera mise à l'enquête prochainement et fera partie du préavis ci-dessus, l'aval du Conseil communal étant indispensable.** »

Dans quel ordre sont traitées ces choses, ce n'est pas très clair, pas très parlant pour moi !

Mme A.- M. Depoisier, syndique : Je crois qu'il y a des problèmes de dates, cela peut arriver. Il y a deux versions en fait : une datée du 21 avril, si vous avez reçu celle du 4 avril j'en suis désolée. Mais c'est vrai que le 11 avril une promesse d'échange a été signée entre la Commune et le propriétaire de la parcelle qui est actuellement à Saugiaz 8 et je rappelle simplement que cet échange est fait dans l'intérêt public, c'est-à-dire de pouvoir construire des classes sur Saugiaz et ainsi de permettre à un propriétaire d'avoir en échange une autre parcelle de la ville.

Mais tout cela vous sera expliqué très clairement dans le préavis qui va venir, cela n'a rien à voir avec le PGA, cela a juste à voir que ... excusez-moi ... dans le PGA la parcelle qui est sur Saugiaz 8 a été déclarée « zone d'intérêt public » et bien sûr que la personne qui possède cette parcelle et bien tout à coup elle se retrouve avec quelque chose qui ne vaut quasiment plus rien, puisque c'est de l'intérêt public. Donc il était correct de faire avec elle un échange. Il faudra peser tous les intérêts et la manière de fonctionner, mais le 11 avril nous avons signé une promesse de vente sous réserve bien sûr de l'accord du Conseil communal, le préavis - il est déjà prêt - vous sera présenté très rapidement, puisque nous devons absolument construire des classes à Verdeaux. Alors des problèmes de date OK, mais je crois qu'on peut aller au-delà des problèmes de dates et discuter du fond du problème lorsque le préavis sera présenté.

Mme M. Romano (soc.) : Ce n'est effectivement peut-être pas un problème de dates, mais laissez-moi quand même vous dire à quel point je suis choquée par cette manière de faire : on envoie une réponse datée du 4 avril, on nous parle d'une promesse d'échange qui est signée le 11 avril donc après ... et j'ai vraiment l'impression que là on a soulevé un lièvre et que la Municipalité s'est empressée d'aller signer tous les papiers qu'il fallait. Laissez-moi quand même le dire, je suis très étonnée !

Mme A.- M. Depoisier, syndique : Alors permettez-moi, Monsieur le Président, de dire très clairement à Madame Romano que ces procès d'intention sont tout à fait indignes d'elle.

La Municipalité travaille sur ce sujet depuis longtemps, la signature avec le notaire était agendée depuis plusieurs semaines. Nous n'avons rien inventé pour vous répondre et ces procès d'intention, je vous prie Madame de les garder pour vous !

Mme T. Maystre (AeC) : Je souhaiterais remercier Madame la Syndique de sa réponse fort précise à mon interpellation du mois de janvier. Je souhaite exprimer ici une certaine amertume de constater finalement que l'urgence de ce projet de transbordement de déchets nous a été imposée et que la réflexion sur cette zone en devenir devra intégrer ce projet sans possibilité d'influence.

Une certaine amertume également d'apprendre que la consultation sur l'avenir de Malley – soit la validation du chantier 2 – ne viendra qu'après. La démocratie participative, pourtant clairement énoncée dans la motion intercommunale acceptée l'an passé, y laisse quelques plumes.

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

5. Communications éventuelles de la Commission des Finances

Il n'y a pas de communications de la Commission des Finances.

6. Communications éventuelles de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales

M. B. Saugy, président de la commission des affaires régionales et intercommunales présente le rapport de la commission :

- 1) La CARI C prend acte du fait que l'ordre du jour du 21.4.2005 ne comprend pas de préavis concernant les aspects intercommunaux.
- 2) La CARI C confirme l'intérêt qu'elle a de connaître les retombées pour les communes des investissements qu'elle a soutenu pour Beaulieu.
- 3) Présentation des aspects intercommunaux de la gestion des déchets.

La CARI C remercie MM. Perreten et Péneveyre de présenter la dimension intercommunale du traitement des déchets de la commune selon 3 volets :

- Collecte des déchets Valorsa
- Participation à Tridel.
- Déchetterie intercommunale de Bussigny, Déchetterie et centre de Malley.

Valorsa est une société anonyme qui collecte les déchets de 158'000 habitants des communes à l'ouest de Lausanne jusqu'à la Vallée de Joux. Ses missions sont :

- Trouver des filières d'élimination
- Regrouper les déchets pour mieux négocier leur élimination
- Disposer d'une taille critique pour les équipements de base
- Proposer un service complet à ses habitants
- Informer pour réduire les déchets et les coûts

L'usine d'incinération initiale de Penthaz a dû être remplacée par un centre de compostage qui ne correspond plus aux exigences agricoles actuelles. Actuellement, les déchets sont incinérés aux

Cheneviers à Genève. Le capital de la société est de 8,5 millions et les coûts de 70 francs par an et par habitants en moyenne. Les volumes collectés de toute nature croissent chaque année, mais moins vite que la population. La sécheresse de l'année 2003 a réduit de près de la moitié la production de déchets verts. L'introduction des coûts d'élimination des frigos dans le prix d'achat et la suppression des vignettes au début 2003 ont fait que le nombre de frigos traités en 2002 a été réduit avec une forte augmentation en 2003.

La mise en service de Tridel au 1^{er} semestre 2006 avec une capacité de 140'000 tonnes permettra de traiter les 30'000 tonnes de Valorsa.

Concernant la déchetterie intercommunale de Bussigny, les habitants de Renens déposent, en proportion, moins de déchets que les habitants de Bussigny. La mise en service de la déchetterie intercommunale de Malley facilitera l'accès depuis le sud-est de la commune. M. Perret en présente en primeur et dans les grandes lignes le centre de traitement de Malley. Il permettra le chargement des conteneurs des camions qui en seront équipés, et le chargement et compactage des déchets collectés par les camions actuels. Les trains constitués seront triés à Denges, puis dirigés à Tridel par le tunnel en construction. La Municipalité tente d'éviter la constitution d'une gare de chargement à Renens pour les déchets de Morges et environs, en plus de celles de St-Prex, Cossonay et Chavornay.

La CARIC évalue cette collaboration selon ses trois clés usuelles :

Le regroupement intercommunal réduit les coûts pour la commune et permet un service complet et efficace. Renens ne devrait-il pas évaluer des réseaux de chauffage à distance à partir de la nouvelle production de TRIDEL, d'une part pour réduire les émissions globales de CO2 et d'autre part pour réduire les coûts d'exploitation de Tridel, les coûts de l'électricité sur le marché libéralisé étant bas.

Deuxième clé : les coûts sont-ils équitablement répartis ? Un quart des coûts de la déchetterie intercommunale est réparti en fonction des habitants et les trois quarts le sont en fonction du nombre de dépôts des habitants de Renens. Pour Valorsa et Tridel, les coûts sont répartis en fonction des quantités traitées. Ces répartitions sont conformes aux vœux exprimés par le conseil. Un conseiller évoque la possibilité de punir les comportements qui coûtent cher à la commune, tels que une production supérieure à la moyenne ou le fait de jeter ses déchets n'importe où. La taxe « aux sacs » - surtout si l'on peut offrir une prestation de base équitable - est de nature à réduire la production de déchets.

Troisième clé : la délégation de compétence à une SA ne soustrait-elle pas cette activité au contrôle du législatif ? Les administrateurs de VALORSA sont tous issus des exécutifs. L'information se fait comme ce soir à bien plaisir. La CARIC souhaite la participation d'un membre des législatifs pourquoi pas en tournus, à l'assemblée générale ce qui est facile mais peu utile, voire au conseil de VALORSA.

7. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g) du Règlement du Conseil communal.

Le Bureau du Conseil n'a reçu aucun rapport.

8. Nomination d'un membre à la commission permanente de naturalisation.

Suite à la démission de Madame la conseillère communale Danièle Pittet, le Président du groupe « Fourmi Rouge » propose la candidature de **M. Hasan Dinc**.

9. Nomination d'un membre à la commission permanente des pétitions.

Suite à la démission de Madame la conseillère communale Elena Torriani, le Président du groupe « Fourmi Rouge » propose la candidature de **Mme Danielle Ayer**.

10. Pétition « Mieux concilier l'organisation scolaire avec la vie des parents... » Mme Simone Szenyan- Reymond, présidente- rapporteure

Mme Simone Szenyan- Reymond (F.r.) présente le rapport de la commission permanente des pétitions :

La commission permanente des pétitions s'est réunie le mercredi 9 mars à 20 heures dans la salle de conférence de la Salle communale de Renens.

Les commissaires suivants étaient présent : Mesdames Mireille Bandelier, Nicole Dupont, Antoinette Schaffner, Elena Torriani, Monsieur Jean-Daniel Roulier et Simone Szenyan-Reymond. Se sont excusés Madame Tinetta Maystre et Monsieur Pierre Larchevêque.

Nous remercions Mesdames Bastienne Jorchel et Myriam Romano, pétitionnaires, de leur présence, de leurs explications et de la documentation présentée à cette occasion. Cette pétition intitulée « mieux concilier l'organisation scolaire avec la vie des parents... » munie de 350 signatures environ a été récoltée dans les différents collèges de notre commune et semble répondre à une demande très forte de la part des parents d'élèves en âge scolaire.

Une motion a aussi été déposée le 4 novembre 2004 par Madame la Conseillère Bastienne Jorchel et qui va dans le même sens que la pétition.

La pétition demande l'harmonisation des horaires scolaires des élèves des écoles enfantines et du premier cycle primaire (y compris les heures d'appui) et d'envisager l'horaire continu. De garantir un encadrement pour les cours qui « tombent » (formation des enseignants, par exemple).

Ceci pourrait être fait très rapidement, dès la prochaine rentrée scolaire et financièrement ne coûterait pratiquement rien. A Lausanne, cela existe depuis environ 5 ans à la grande satisfaction de tout le monde, parents, enfants et enseignants.

La deuxième partie de cette pétition demande à notre commune et je reprends ici les termes de celle-ci : « de mettre sur pied une prise en charge parascolaire permettant d'accueillir des élèves de 4 à 12 ans, calqué sur le modèle des APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire de la ville de Lausanne), c'est-à-dire de prévoir un accueil et un encadrement des élèves de 07.30 à 18.00 y compris le repas de midi. »

Dans le préavis qui concerne le collège du Léman, il a été prévu une structure comme cité ci-dessus.

La Confédération encourage la création de places pour l'accueil de jour.

Ce genre de structure permet aux parents de pouvoir travailler sereinement et amène aussi des ressources financières à la collectivité.

Après des débats où chaque commissaire a pu donner son avis sur le sujet, il a été décidé de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport. Tous les commissaires ont approuvé la première partie (harmonisation des horaires scolaires) et tous les commissaires, moins un, ont approuvé la deuxième partie (prise en charge parascolaire).

Tous les commissaires ont signés.

M. le Président ouvre la discussion.

Soumise au vote, c'est à une très large majorité que cette pétition est transmise directement à la Municipalité pour étude et rapport.

11. Réponse de la Municipalité à la motion de Monsieur le Conseiller communal Olivier Barraud et consorts relative à l'introduction du stationnement privilégié (secteurs « Macarons ») des véhicules des résidents en ville de Renens.

Nomination éventuelle d'une commission.

M. O. Barraud (soc.) : Je remercie la Municipalité pour les efforts consentis à la réalisation de l'étude technique. Cette dernière nous permet désormais de nous baser sur des éléments concrets pour avancer. En revanche, je reste sur ma faim quant à l'analyse retirée de ces données. Je constate que les dépositaires de la motion n'ont pas entièrement été compris. Le principal but est d'offrir aux citoyens de notre commune une nouvelle prestation leur permettant contre paiement d'une somme modique de stationner sans limite de temps. Il s'agit d'une part de favoriser les habitants de la commune et d'autre part d'encourager l'utilisation des transports publics. Dois-je vous rappeler que 60% des pendulaires entre Renens et Lausanne parcourent quotidiennement le tronçon dans un véhicule privé, soit environ 3000 véhicules par jour ? Parallèlement, dans le même laps de temps, les transports publics offrent environ 30 possibilités par heure pour se rendre dans la capitale vaudoise.

La démarche de la direction du dicastère sécurité publique s'est avant tout cantonnée à chercher des prétextes pour prouver que les macarons n'allaient rien résoudre. Je n'ai jamais prétendu que ce système solutionnait tous les problèmes. Je prétends simplement que l'on peut offrir une nouvelle prestation qui s'inscrit intelligemment dans une politique de mobilité urbaine moderne. Dans l'état actuel, seules les considérations de disponibilité des places ont été prises en compte. Cela me paraît un peu mince au vu de la complexité du sujet.

En résumé, je trouve cette réponse incomplète, en particulier sur le plan de l'analyse et des constatations. L'introduction de stationnement privilégié doit faire l'objet d'une véritable réflexion dans le domaine de notre politique de la mobilité en tenant compte de tous les paramètres concernés. En conséquence, je sollicite la nomination d'une commission afin de répondre aux nombreuses questions encore en suspens.

M. J.- P. Leyvraz (F.r.) : Ce sujet m'inspire deux remarques.

Première remarque : je suis impressionné de voir à quel point les demandes exprimées par la commission de gestion ont été comprises de travers dans l'étude technique qui nous est fournie. En effet, qu'est-ce que nous demandons ? des places où les habitants de Renens peuvent laisser leur voiture toute la journée pour se déplacer par d'autres moyens ! Et qu'est-ce qu'on nous répond ? que dans la plupart des quartiers, il y a suffisamment de places libres pendant la journée ! Ce n'est pas une réponse. On le sait bien qu'il y a plein de places libres, mais justement on ne peut pas y laisser sa voiture, vu qu'elles sont limitées à 10 heures au plus !

Deuxième remarque : Monsieur Barraud a mis le doigt sur la vraie dimension du problème. Il ne s'agit pas d'une simple question administrativo-juridico-financière, mais bel et bien d'une question de politique des transports, aspect qui est totalement ignoré dans l'étude technique.

Conclusion : pour que l'aspect politique des transports soit pris en compte dans la discussion, il faut qu'un autre département plus sensible par nature à cet enjeu, à savoir celui d'urbanisme, soit lui aussi présent dans les séances de commission, ce qui ne peut qu'aider à la compréhension et à la clarté dans la discussion.

Mme T. Maystre (AeC) : La motion développée par Olivier Barraud soulève en effet un aspect important de l'urbanisme de notre cité.

La réponse qui lui est donnée apporte des données de base importantes indispensables à la réalisation de ce projet. Elle est axée toutefois essentiellement sur l'aspect en apparence négatif : l'aspect financier, malheureusement encore difficile à décoder. Mais elle ne s'insère pas dans une vision d'ensemble porteuse d'un véritable projet urbanistique de notre cité et je souhaite-là attirer votre attention sur le dernier « Renens Info » qui nous apprend que l'intention de la Municipalité de créer des « zones 30 » dans notre ville ne peut pas se faire ou ne peut se faire que beaucoup trop lentement en raison de manque de moyens financiers. Justement, cette opération « macaron » pourrait, semble-t-il, rapporter de l'argent, pourquoi ne pas la mettre en lien avec la création de « zones 30 » appelée de leurs vœux par les habitants. S'il doit y avoir pose de panneaux et coups de pinceau sur la route, autant ne le faire qu'en une seule fois et l'économie d'échelle serait bénéfique ! La réponse sur laquelle nous devons nous prononcer ce soir parle d'une éventuelle (je cite) « tromperie du citoyen automobiliste » qui devrait payer quelque chose. Or, lui offrir en contrepartie une qualité de vie améliorée dans son quartier par une « zone 30 » pourrait contrecarrer ce phénomène.

Par ailleurs, je souhaite aussi attirer l'attention sur la carte située en fin du rapport qui partage Renens en 10 zones et comparer ce découpage à Lausanne : Lausanne comporte aussi 10 zones pour un territoire bien plus grand et Genève comprend 17 zones qui se recoupent en partie. Les zones définies à Renens ne sont-elles pas trop petites ?

D'autre part, le prix proposé ici de Fr. 30.-/mois est certes proche du prix lausannois, mais à Berne il est de Fr. 20.- et à Genève il varie entre 15.-/Fr. 30.- par mois. Pourrait-on discuter du montant ?

Pour donner une chance à cet essai, je propose qu'on discute aussi de ces aspects si une commission est nommée et planche sur le sujet.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet les conclusions au vote de l'assemblée.

C'est à une large majorité qu'une commission est nommée pour étude et rapport de la réponse municipale.

Du groupe socialiste	:	M. Olivier Barraud Mme Mireille Bandelier M. Daniel Rohrbach
Du groupe Fourmi rouge	:	Mme Danielle Ayer M. Jean-Pierre Leyvraz
Du groupe libéral	:	M. Jean-Jacques Aegerter
Du groupe AeC	:	Mme Tinetta Maystre
Du groupe radical	:	Mme Catherine Wicht Mme Gisèle Martin M. Alexandre Goedecke

Remarque : la commission désignera le président-rapporteur ou la présidente-rapporteuse lors de la séance fixée au lundi 23 mai, à 19h30, au CTC.

12. Réponse de la Commission chargée de l'étude de la réponse donnée par la Municipalité à la motion de Madame la Conseillère communale Haas Torriani et consorts « Réagissons face au chômage ».
Mme Myriam Romano, présidente-rapporteuse.

Remarque : étant donné que tous les membres du Conseil communal ont reçu le rapport de la commission d'étude, Madame la conseillère communale Myriam Romano, présidente-rapporteuse, donne uniquement lecture des conclusions du rapport. Par contre, le rapport dans son entier est reporté dans le présent procès-verbal pour une meilleure compréhension du lecteur.

La commission chargée d'étudier la motion déposée par Mme Haas Torriani s'intitulant « Réagissons face au chômage » s'est réunie lundi 7 février 2005 dans les locaux du service de la Sécurité sociale. Elle était composée de Mmes Nicole DUPONT, Nicole HAAS TORRIANI, Antoinette SCHAFFNER et de MM. Jean-Pierre GLAUS, Alexandre GOEDECKE, Ivan MARCUCCI, Bernard SAUGY, Raymond VINCENT et de votre présidente-rapporteur, Myriam ROMANO. M. Robert MULPOPO était absent.

Nous avons été accueillis par Mmes Marianne HUGUENIN, Municipale et Jacqueline SCHWAB, Cheffe de service, je les en remercie.

En préambule, Mme HUGUENIN nous a largement informés sur la situation du chômage dans notre commune. Le chômage est un problème crucial à Renens, nous dit-elle. La courbe du chômage renanais se trouve toujours au-dessus de la courbe cantonale. Nous sommes face à ce constat amer, avec un sentiment d'impuissance, amplifié par le fait que nous n'avons plus de prise directe sur ce problème. En effet, avec la création des Offices régionaux de placement (ORP) qui sont des organes dépendants du canton et qui ont finalement vidé de leur substance les Offices du travail communaux, il n'y a plus de lien structurel entre le chômeur et sa commune. Il en est de même pour les chômeurs en fin de droit qui sont vus au sein des Centres sociaux régionaux (CSR).

En même temps, Mme HUGUENIN nous fait part de l'envie de pouvoir faire plus, malgré une situation financière communale difficile.

Une comparaison faite en décembre 2004 avec les villes vaudoises nous montre que l'Ouest lausannois se fait remarquer par des taux de chômage élevés. Avec un taux de 8,2%, Renens se situe en seconde position après Chavannes qui affiche un taux de 8,6%.

En janvier, la situation subit une légère hausse dans toute la Suisse avec un taux qui passe de 4% à 4,1%. Selon les experts il s'agit d'une hausse passagère, car le taux est plus bas qu'en janvier 2004. Ce qui fait dire à certains que la reprise se fait sentir.

Mme Huguenin nous énumère les différentes associations ou structures qui oeuvrent dans le domaine du chômage, à savoir :

- Contact Chômage, antenne de l'Entraide familiale de Renens et environs (EFRE) ;
- Le Défi à Bussigny ;
- Mobicat, structure financée par la Confédération s'occupant essentiellement de jeunes chômeurs.

J'en passe le descriptif de leurs activités largement énumérées dans la réponse de la Municipalité à la motion.

Le sujet des emplois temporaires subventionnés (ETS) est abordé par notre Municipale, qui nous signale que ces derniers ont subi une grande baisse au niveau cantonal, car ils ne sont pas accordés pour les tâches courantes. De plus, un autre facteur de désintérêt semble être le fait que les personnes qui effectuent un ETS ne peuvent faire valoir cette période en prolongation de leur délai cadre de chômage.

Néanmoins, il ressort que participer à un ETS peut être désangoissant et renforçateur de l'estime de soi, la personne en ressort avec une meilleure confiance en soi et un sentiment d'utilité, ceci est surtout le cas semble-t-il pour les chômeurs de longue durée.

C'est pourquoi, la Municipalité pense qu'il est important de réfléchir quant à la mise en place d'ETS au sein de notre commune, dans cette perspective elle a imaginé mettre sur pied une équipe polyvalente en emploi temporaire subventionné composée de quatre personnes affectées à des tâches particulières. Il en est de même pour un poste ETS à la crèche.

Dans les différentes discussions que notre Municipalité a eues avec des membres de l'ORP, ceux-ci ont largement plébiscité une structure du type du Défi bussignolais sur territoire renanais, présentant l'avantage d'un travail de plus grande proximité que ne pourrait ou ne peut plus faire l'ORP. En effet, les conseillers en placement ne voient guère plus d'une fois par mois leurs assurés, avec un rôle ambivalent de soutien et en même de temps, parfois, de sanction.

Pour palier à cette demande et dans l'idée d'offrir un soutien plus concret à ses chômeurs, la Municipalité s'est approchée des structures existantes sur notre commune, dans une perspective de collaboration ou de développement ultérieurs. Le constat est plutôt négatif, en effet, ni l'Ef're, ni le Défi ne souhaitent s'agrandir ou augmenter le temps de travail de leurs employés, alors que la Municipalité aurait été d'accord de former une personne supplémentaire. Néanmoins, une ouverture est possible du côté de l'AVIVO, qui serait d'accord de partager son local, moyennant finance, évidemment.

Fort de ces observations, la Municipalité, imagine la création soit d'un poste fondu au sein du service de la sécurité sociale, mais préférerait une association, indépendante des services communaux, avec pour objectif d'offrir sur place des prestations du type de celles offertes par le Défi, puis par la suite de mettre sur pied des projets à mener à terme avec des personnes en ETS. Une personne serait engagée à temps partiel (40% ou 50%) pour travailler au sein de cette association.

La structure de l'association permettrait un financement extérieur pour certaines activités.

La discussion, qui a suivi au sein de la commission, s'est essentiellement axée sur deux points principaux, à savoir, la création de cette association et la promotion économique de notre ville.

La commission se rend bien compte que le problème du chômage est vaste et que trouver des solutions viables n'est pas chose facile, de plus à l'échelon communal.

Une commissaire regrette que finalement l'ORP ne réussisse plus à remplir les objectifs pour lesquels il a été créé et qu'il faille suppléer à ses carences par des structures satellites. Une autre commissaire s'attarde sur le bienfait de l'ETS, mentionnant combien cela peut être une activité encourageante pour des personnes qui n'ont pas eu d'activité depuis longtemps, leur permettant de retisser des liens sociaux et de retrouver un rythme. D'autres parlent de la honte que le statut de chômeur peut engendrer, comme une atteinte à son intégrité personnelle, à son amour propre. Dans ce contexte, l'idée d'une association pouvant développer des projets (laverie, services de nettoyage, livraisons de denrées alimentaires, par exemple) avec des personnes en ETS semble intéressante, parallèlement elle pourrait également, de par sa proximité, faire le lien avec l'ORP et mettre le doigt sur ses dysfonctionnements (accessibilité des documents fournis par l'ORP, meilleure information sur les possibilités de cours, etc.).

Néanmoins, la commission pense que la création d'une structure complémentaire d'aide aux chômeurs ne ferait que rajouter à la confusion qui règne déjà, elle envisage plutôt qu'on développe une structure existante ayant à ce jour une notoriété certaine dans ce domaine (Mobilier'Bio, par exemple). D'ailleurs, si l'on pense région, il n'est donc pas nécessaire que cette structure soit sur le sol communal, mais qu'elle soit facilement accessible par les transports publics. Un commissaire propose de réfléchir sur la mise en place d'un club-emploi, notion que nous allons développer plus loin.

Un commissaire parle de s'attaquer aux « racines », il propose en fait la création d'une loi fédérale qui obligerait les entreprises qui ferment, de faire en sorte que leurs employés retrouvent du travail. Il met le doigt sur la caractéristique propre de notre ville qui a vu la plupart de ses industries disparaître et laisser sur le pavé nombre d'ouvriers qui peinent à retrouver un emploi.

L'autre aspect évoqué a été la promotion économique de notre ville. En Suisse, nous avons un large tissu de micro-entreprises qui font de la formation. Il faudrait réfléchir à comment offrir des conditions de travail favorables pour attirer de nouvelles sociétés, de jeunes entreprises. En effet, un commissaire nous fait remarquer que la commune n'a pas su tirer profit de la proximité de l'EPFL, on aurait dû faire la promotion de cette proximité et proposer des locaux en loft pour l'implantation de nouvelles entreprises génératrices d'emplois. La commune devrait ainsi organiser et cautionner des locaux du style des Pépinières de l'EPFL. Dans ce modèle, cela ne coûte rien à l'EPFL, il y a juste une personne qui s'occupe d'en faire la promotion. A Renens, on nous informe qu'il n'y a pas de Monsieur ou de Madame Promotion. Par contre, selon Mme Huguenin, la promotion économique se fait dans le cadre de Lausanne-Région. Le même commissaire nous fait remarquer que la réponse à la motion se situe sur le terrain social, mais non sur le terrain du développement économique, qui serait plus préventif. A Lausanne, une structure de management urbain est en train d'être mise en place, qu'en est-il à Renens ?

La commission encourage la Municipalité à reprendre contact avec les entreprises pour les informer des locaux mis à disposition. Elle demande un renforcement et une multiplication de la promotion économique locale.

Au terme de la séance, les commissaires ne sont pas convaincus d'avoir épuisé toutes les possibilités de développement relatives au thème qui nous occupe et décident de se réunir à nouveau lundi 7 mars 2005 sans la présence de Mmes HUGUENIN et SCHWAB.

Les commissaires présents, à savoir, Mmes Nicole DUPONT, Nicole HAAS TORRIANI et Antoinette SCHAFFNER, MM. Ivan MARCUCCI, Robert MULOPO, Raymond VINCENT et Bernard SAUGY, ainsi que votre dévouée, ont à nouveau longuement débattu sur ce sujet.

Les discussions ont tourné essentiellement autour de deux axes principaux :

1. **La création ou non d'une structure ou association indépendante de la commune. Pour quoi, avec quelles tâches, rattachée à qui ou quoi, financée comment ?**

Plusieurs propositions ont été faites au sein de la commission visant à développer une structure déjà existante et non d'en créer une de toute pièce. Une association nouvelle ne ferait qu'accroître la confusion parmi les nombreuses propositions offertes aux chômeurs. De plus une structure indépendante du secteur publique, n'est pas assez transparente selon un commissaire, on ne connaît pas bien son fonctionnement, ni les intervenants qui y travaillent.

Un commissaire propose notamment de s'approcher de **Mobilier'Bio** (Bilan - Information - Observation) qui est une mesure financée par le service de l'Emploi et qui a pour objectif de faire un bilan de la

situation du chômeur et d'établir de façon efficace une stratégie d'insertion professionnelle. Ils disposent de locaux équipés au chemin du Chêne 18 à Renens, de personnel compétent et formé.

Une commissaire nous présente également l'Association **Castel Dahu**, établie à Renens et s'intéressant à des projets de développement durable.

Et pourquoi ne pas élargir les tâches du **CRA** et y intégrer un travailleur ou animateur social de terrain. Pour un autre commissaire, il est question d'agir avant le chômage ou du moins tout au début du chômage dans l'idée d'éviter une sédentarisation dans l'état de chômeur avec un risque de perte de confiance, de démotivation, par une impulsion donnée au sein d'un « **Club Emploi** » animé par de personnes au bénéfice, par exemple, d'une retraite anticipée, mais encore pleines d'énergie et de volonté.

Dans la même lancée, ce commissaire propose un soutien plus important pour **favoriser l'apprentissage**. En effet, pour une petite entreprise, encadrer un apprenti demande du temps et une attention et disponibilité constantes, c'est pourquoi certaines PME renoncent à engager des apprentis, le nombre de places d'apprentissage sont ainsi réduites et plusieurs jeunes se retrouvent en quête de formation et donc sans activité. Il faudrait imaginer une prestation d'encadrement qui facilite la tâche des PME en reprenant le rôle d'encadrement du maître d'apprentissage que les entreprises ont justement plus de peine à assumer et à financer.

La deuxième partie de notre discussion s'est intéressée au :

2. Manque de communication et d'information

Nous sommes contraints de constater que le parcours du chômeur n'est pas facile à vivre du point de vue social, mais il l'est encore moins du point de vue pratique quant aux démarches multiples que le chômeur doit effectuer. Pouvoir prétendre à être reçu dignement, lorsque l'on est déjà très vulnérable, nous semble essentiel. Pouvoir comprendre toutes les informations données aussi bien à l'Office du travail qu'à l'ORP est aussi essentiel. Pouvoir être mieux entendu et recevoir spontanément des indications sur les possibilités de cours, de stages, d'emplois vacants, sans avoir l'air de demander l'aumône ! Là aussi, c'est essentiel !

C'est pourquoi, la commission demande à la Municipalité de s'approcher de l'ORP, afin que celui-ci redynamise son rôle pour qu'une meilleure communication se fasse avec les chômeurs et pour qu'une meilleure promotion de ce qui existe comme possibilités de cours, d'ETS ou stages soit proposée d'office. De plus, elle souhaite qu'au niveau des services communaux, des employés puissent être formés afin de bien renseigner et orienter les demandeurs d'emploi. Dans la même idée, la création sur le site web de la commune d'une rubrique donnant les liens des différentes associations ou structures existantes s'occupant des personnes en recherche d'emploi, serait la bienvenue. Enfin, la Municipalité est invitée à stimuler les entreprises à s'adresser à l'ORP lorsqu'elles sont en quête d'employés.

CONCLUSION

La commission dans son ensemble refuse la réponse de la Municipalité à la motion « Réagissons face au chômage ». Elle estime qu'une association ou une structure à créer de toute pièce n'est pas une solution idéale pour les raisons largement évoquées dans ce rapport.

La commission propose que la Municipalité organise une TABLE RONDE réunissant tous les acteurs sociaux (y compris des chômeurs) en lien avec cette problématique, afin d'identifier clairement quelles sont les lacunes et les besoins pour ensuite y faire face de manière coordonnée avec les différentes associations du terrain. Il sera alors plus aisé de constater où un soutien sera nécessaire et comment il pourra s'organiser.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme N. Haas Torriani (F.r.) : Faisant partie de la commission chargée de la motion que j'ai déposées, je tiens à préciser que si j'ai accepté les conclusions de ce rapport, je suis néanmoins persuadée que la Commune doit s'engager dans un projet en faveur des chômeurs.

Pour qu'une nouvelle proposition mieux formulée se réalise avec un ou plusieurs partenaires, nous devons être conscients qu'elle ne pourra se mettre en place sans la garantie d'un financement de notre Commune.

Nous ne pouvons pas continuer à créer des commissions d'étude, à mobiliser des personnes et des forces qui sont sur le terrain des heures et des heures sans y donner suite pour des raisons financières. Je suis persuadée qu'une nouvelle proposition nous sera faite de manière plus précise avec un plan financier que nous pourrions approuver ce jour-là.

Mme R. Joliat (rad.) : En date du 5 février dernier, j'avais pris l'initiative de suggérer à la commission d'étude de la motion une piste possible concernant la réponse donnée par la Municipalité à la motion « Réagissons face au chômage ».

En effet, je travaille en tant que secrétaire à la Permanence Mobilet'BIO, sis au Chemin du Chêne à Renens, ceci depuis sa création le 1^{er} septembre 2003.

Mobilet'BIO est une mesure financée par le service de l'emploi (SDE) ; elle a pour objectif de faire un bilan de la situation du jeune, d'établir une stratégie d'insertion professionnelle et d'orienter le plus rapidement possible le jeune dans la filière de formation professionnelle qui lui convient le mieux. Notre programme a été pensé et conçu pour remplir ces objectifs. Il est complémentaire au SeMo (semestre de motivation). Cette structure fonctionne de façon efficace et les membres de l'équipe qui la constitue sont tous des professionnels de la jeunesse ayant une grande expérience des personnes en rupture de projet professionnel.

Cette permanence possède des moyens pratiques, tels que locaux, informatique, bilan de compétence, rattrapage scolaire. Un savoir-faire dans ce domaine est important.

Personnellement, je suis d'avis qu'il serait bien plus pertinent de s'approcher de structures existantes et reconnues du SDE, qui par leur engagement professionnel ont un taux de réussite fort intéressant. Je me suis permis de prendre quelques chiffres significatifs.

Depuis la création du programme BIO, soit Bilan-Information-Orientation, plus de 410 jeunes de 15 à 23 ans (toutes voies confondues, rupture d'apprentissage, etc..) ont été suivis :

✓ une moitié a été orientée vers un SeMo (semestre de motivation = atelier.....)

- ✓ l'autre moitié a concrétisé son projet professionnel, soit par un apprentissage, un emploi ou une nouvelle orientation sur des écoles spécialisées dans divers domaines).

La question du chômage est un sujet d'actualité dans l'Ouest lausannois aussi bien pour les 15/25 ans que pour les autres tranches d'âge. C'est pourquoi, il est primordial aujourd'hui d'utiliser les moyens existants pour pouvoir avancer rapidement dans la réinsertion sociale des chômeurs en général et non pas seulement de ceux en fin de droit !

Enfin, il serait judicieux d'approcher le responsable de la structure BIO afin d'étudier sous quelle forme une collaboration entre les services communaux concernés et la structure BIO serait envisageable afin que ce nouveau « entre guillemets service » soit identifié, clarifié et garde une indépendance vis-à-vis des autres structures existantes.

Vu ce qui précède et pour conclure, je soutiens donc la proposition de la commission d'étude de la motion afin de faire une « table ronde » avec les professionnels de la branche.

Mme M. Huguenin, conseillère municipale : Permettez-moi d'abord de donner quelques informations actuelles sur la situation de l'emploi à Renens, la réponse à la motionnaire ayant été faite à la fin de l'année 2004. Michel Perret en complètera ces informations par une description du programme ETS mis sur place à la fin de l'an dernier dans son service.

Au niveau des chiffres du chômage : ceux de mars 2005 montrent un léger tassement du nombre de chômeurs à Renens, 804 au lieu de 825 en février, mais globalement il reste élevé depuis le début de l'année, avec un taux de 8,3% dépassé depuis quelques mois par la commune de Chavannes (8,6%), et plus ou moins identique à ceux de villes comme Vevey, Lausanne, Aigle, Villeneuve, qui dépasse également 8% alors que le taux cantonal est de 5,7.

Parmi les mesures mentionnées dans la réponse à la motionnaire, relevons que la rencontre entre la Municipalité et les entreprises de Renens aura lieu le 30 mai. Y interviendront M. Roger Piccard, chef du service de l'emploi, qui rendra attentifs et sensibilisera les employeurs aux diverses mesures permettant d'encourager l'engagement de personnes au chômage, ainsi que M. Francis Sermet, responsable de la promotion économique du canton.

Le dossier de l'implantation possible de l'ECAL à Renens sur le site de l'usine Iril est suivi attentivement par la Municipalité et vous avez été informés de la réponse du Conseil d'Etat aux différentes démarches qui ont été faites dans sa direction. Disons que ce dossier est en bonne voie, et devrait normalement survivre aux résultats des votations cantonales du week-end dernier...

J'avais eu l'occasion d'informer le Conseil et la commission du projet pilote du Service de l'emploi sur Renens, projet élaboré en raison du haut taux de chômage et suite aux contacts entre la Municipalité, l'ORP et le Service de l'emploi. Deux groupes de 25 chômeurs, au chômage depuis 1 an ou plus ont donc été suivis fin 2004-début 2005 par la fondation Mode d'emploi. Ils ont bénéficié d'un suivi intensif hebdomadaire sur 2 mois, comprenant bilan, remise à jour des CV, motivation, jeux de rôle, dynamisation des offres spontanées, activation des réseaux. La Direction de la Sécurité sociale a rencontré à sa demande le 11 avril l'ORP, des représentants du SDE et l'association Mode d'emploi. Le bilan de cette expérience pilote a été évalué très positivement, par l'ensemble des partenaires, avec un taux de satisfaction de 90% du côté des chômeurs, même si il n'est pas chiffrable immédiatement en taux de reprise d'emploi.

Rappelons la nécessité d'un tel programme puisqu'un conseiller ORP gère actuellement 140 dossiers, qu'un tel suivi intensif n'est pas- ou n'est plus possible.... On peut le regretter, mais c'est la réalité.

Au vu de ce bilan positif, cette expérience va se poursuivre en 2005, avec 3 groupes de 25 personnes, mais en l'étendant cette fois aux chômeurs des communes de l'Ouest regroupées au sein de l'ORPOL.

Venons-en au rapport de la commission, à ses différentes remarques, et finalement à son refus de la réponse de la Municipalité.

Au fond, permettez-moi de vous dire que le refus ou l'acceptation de la réponse n'a pas une importance essentielle... Ceci parce que cette réponse à la motion de Mme Haas Torriani est clairement une étape et que la Municipalité a l'intention d'aller plus loin, et de revenir devant le Conseil avec un projet plus élaboré.

Un tel projet n'a pu être construit avant, clairement pour des raisons avant tout financières : nous étions encore l'an dernier avec un budget pour 2004 et 2005 déficitaires, et des exercices 2002 et 2003 présentant des marges d'autofinancement négatives, particulièrement en 2003.

La commission du Conseil communal a donné des pistes, des idées. Quelques-unes sont intéressantes, en particulier celle d'une collaboration avec Mobilet, c'est vrai, je reprends sur l'intervention de Madame Joliat, la structure dite BIO (Bilan - Information - Orientation), est normalement destinée prioritairement aux jeunes - d'autres projets pouvaient être destinés à l'ensemble des chômeurs - mais ceci dit, elle accueille aussi des personnes qui ont dépassés 25 ans. Ils ont actuellement une liste d'attente d'environ 70 personnes. D'autres propositions de la commission doivent être examinées, certaines étant à mon avis en partie « redondantes » peut-être avec le travail de l'ORP par exemple. Les idées évoquées montrent les différentes structures impliquées, la nécessité de coordination entre elles (d'où l'idée émise d'une association, qui aurait permis aux différentes personnes ou association concernées sur Renens de se rencontrer dans un cadre donné, même si elle ne rencontre pas pour l'instant l'aval de la commission !).

Ce que je trouve pour ma part essentiel, et je rejoins ce qu'a dit Mme Haas Torriani, c'est la volonté d'aller de l'avant, et, soyons clair, de dégager des moyens financiers pour le faire !

Dans ce sens-là, et sans langue de bois : nous pouvons bien sûr réunir l'ensemble des intervenants et personnes concernées, ils sont d'ailleurs réunis dans ce qu'on appelle le niveau social qui se réunit sur Renens une à deux fois par année, mais il faudra pouvoir alors garantir l'aboutissement d'un projet et d'une somme mise à disposition - par exemple pour renforcer la structure BIO de Mobilet, si on prend cette piste-là, il faudra à un moment dégager de l'argent. L'expérience que nous avons faite pour la commission qui a travaillé sur la motion de Mme Pittet en faveur d'un éducateur de rue - ou d'un médiateur jeunesse - a été passionnante, mais aussi frustrante, puisqu'elle n'a pu pour l'instant aboutir à un projet concret (des réponses du canton et de la Confédération sont attendues pour l'été).

Dans ce sens-là, que la réponse de la Municipalité à la motion soit acceptée ou pas, l'important réside dans le signe et la volonté du Conseil communal d'aller de l'avant dans ce dossier et dans l'amélioration de la prise en charge du chômage dans notre ville et dans la volonté de dégager des moyens correspondants une fois qu'on arrive à un projet en ayant effectivement rediscuté avec l'ensemble des intervenants et des associations.

M. M. Perreten, conseiller municipal : Depuis début mars, des chantiers pour des emplois temporaires subventionnés sont organisés par « environnement-maintenance ». Ils représentent actuellement environ 220 jours de travail/homme et sont tous pilotés par des chefs de projets qui sont des professionnels de métier.

Ces chantiers, au nombre de 7, sont :

1. Réfection d'un chemin dallé au cimetière
2. Réfection peinture des luminaires « Place de la Gare »
3. Nettoyage du passage de la Rue Neuve et de la Place du Marché
4. Réfection du mobilier urbain Rue Neuve et de la Place du Marché
5. Pose de bordures et réfection d'un chemin –jardins familiaux Sous-Biondes
6. Réfection peinture de la Salle de spectacles : cuisine, couloirs, locaux techniques, panneaux mobiles
7. Réfection gradins du Stade du Censuy.

Ce n'est pas facile d'organiser ces chantiers, car ils ne doivent pas faire concurrence aux entreprises privées. Voici donc des actions concrètes.

13. Préavis No 42 :

Installation de pavillons scolaires provisoires sur les listes du Simplon et du Léman.

M. Jean- Pierre Rouyet, président- rapporteur.

M. J.- P. Rouyet (F.r.) : Mesdames, Messieurs, parmi les documents reçus pour le Conseil d'aujourd'hui, vous aurez peut-être découvert le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis. Je dis « peut-être », car ledit rapport est en fait précédé d'un document de la Municipalité intitulé « Complément d'information relatif le préavis N° 42 du 19 avril 2004 ».

Sur la forme, plusieurs membres de la commission et plusieurs de mes collègues ont trouvé pour le moins surprenant que notre rapport se trouve ainsi annexé au complément d'information de la Municipalité. Comme en plus le tout est agrafé, on pourrait croire que l'entier du document est issu de la Municipalité.

Sur le fond, le complément d'information apporte des éléments nouveaux, notamment le fait que la Municipalité « ne serait pas opposée à une dépense supplémentaire pour la rénovation des installations sanitaires ». Comme ce complément nous est connu depuis moins d'une semaine, la commission n'a pas eu pratiquement le temps de se concerter à ce propos. Aussi, je demande au Président une interruption de séance de 5 minutes.

Interruption de séance

M. J.-P. Rouyet (F.r.) : La commission chargée d'étudier ce préavis s'est concertée durant l'interruption de séance. Par 7 voix sur 10, elle aimerait réétudier le préavis à la lumière du complément d'information qui a été envoyé et aussi par le fait que nous nous étions réunis le 20 janvier dernier et que depuis lors deux séances du Conseil communal se sont tenues avec des votes notamment sur des objets scolaires.

Aussi, au nom de la commission, je demande le report de cet objet au prochain conseil communal.

M. Le Président soumet cette proposition au vote de l'Assemblée ; c'est donc à l'unanimité, moins et 2 avis contraire que le préavis No 42 sera remis à l'ordre du jour de la séance du mois de mai prochain.

14. Préavis No 51 :

**Admission de 25 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Dépôt du préavis – Discussion préalable.**

M. le Président nomme la commission de naturalisation pour l'étude de ce préavis, étant donné que la discussion préalable n'est pas demandée.

15. Propositions individuelles et divers.

M. H. Desboeufs (rad.) dépose une motion intitulée « **Modification du nombre de conseillers communaux pour la législature 2006- 2011** »

De moins en moins de personnes sont attirées ou intéressées par les charges que représente la tâche de conseiller communal. La vie moderne et le stress qu'elle occasionne rendent de plus en plus difficile la mobilisation des citoyens pour assumer cette tâche.

C'est la raison pour laquelle, nous proposons de réduire l'effectif du Conseil communal de Renens pour la prochaine législature 2006 - 2011. Cette réduction d'effectif aura comme avantage de réduire les coûts de fonctionnement du Conseil et des commissions et le cas échéant de faciliter des rencontres intercommunales.

La nouvelle loi cantonale (qui est en discussion au Grand-Conseil) permettra aux communes de plus de 10'000 habitants de choisir le nombre de ses conseillers dans une fourchette de 70 à 100. Une séance a eu lieu le 5 avril 2005 avec les présidents et représentants de chaque groupe et a étudié les avantages et inconvénients d'une telle modification.

Le groupe radical propose la motion suivante :

En accord avec le règlement du conseil et selon les décisions à venir du grand conseil nous proposons de réduire les membres du conseil communal de 80 à 70 et demandons à la Municipalité de nous soumettre un préavis à cet effet, au plus tard pour le Conseil du mois de septembre 2005

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Bien sûr que la Municipalité vous présentera le préavis demandé. Juste vous dire que la modification de la Loi sur les Communes - pour s'adapter à la Nouvelle Constitution - est actuellement en discussion au Grand Conseil. Un certain nombre d'articles dont celui du nombre de conseillers communaux a déjà été voté. Le Grand Conseil va adopter des marges de manœuvre – si je peux dire – plus larges que ce que proposait le Conseil d'Etat : donc pour une Ville comme la nôtre c'est entre 70 et 100, alors que le Conseil d'Etat proposait 65 et 90.

Donc, on va vous présenter ce préavis. Je pense qu'il sera prêt pour le mois de juin avec une décision en septembre, puisque la loi va aussi proposer de repousser au 30 septembre prochain l'annonce et les décisions prises dans ce domaine.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : J'en conclus que si de toute façon il va y avoir un préavis, il n'y a pas besoin de motion. Je ne sais pas quel effectif la Municipalité va proposer dans le préavis, mais il y aura toujours moyen de l'amender si on n'est pas d'accord avec le chiffre.

Alors, on pourrait aussi bien dire voter « pour » ou « contre » la motion cela reviendrait théoriquement au même ; mais justement, je voterai « contre » la motion parce que je trouve indécent qu'au moment précis où le nombre de personnes éligibles augmente de façon spectaculaire, on décide de baisser l'effectif du Conseil, sachant qu'en général c'est ceux qui sont déjà dans la place qui sont élus ! Cela veut dire qu'après avoir fait semblant d'accorder l'éligibilité à plus de personnes et on se dépêcherait de fermer la porte.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Je reprends la parole pour dire que je ne me suis pas bien fait comprendre. Il faut une motion pour que la Municipalité fasse une proposition sur le nombre de conseillers communaux.

S'il n'y a pas de motion, ça veut dire que c'est le statu quo. Alors, c'est vrai que si vous acceptez ce soir le motion, la Municipalité présentera le préavis tel que demandé par la motion, mais encore faut-il que vous soyez d'accord de nous renvoyer cette motion.

M. le Président soumet cette motion au vote de l'assemblée. C'est par 26 « contre », 21 « pour » et 2 « abstentions » que la motion ne sera pas transmise à la Municipalité pour étude et rapport.

Remarque : un certain nombre de personnes présentes n'ont pas émis d'opinion, c'est-à-dire qui n'ont pas levé la main !

M. A. Goedecke : Je suis navré, mais je me trouve en fond de salle et dans la décision qui a été prise tout à l'heure, le résultat est totalement faux ! C'était visible et de manière très nette : la supériorité des « oui » pour le renvoi de la motion. A vous Monsieur le Président de vous déterminer.

Mlle E. Torriani (F.r.) donne lecture de sa lettre de démission en tant que membre du Conseil communal de Renens :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Par la présente, je vous fais part de ma démission de ce conseil communal et de la commission des pétitions dès le mois de mai.

Ma récente activité professionnelle, ainsi qu'un déménagement m'obligent à quitter la commune de Renens.

Ce n'est pour autant que je renonce à mon engagement dans des activités socio-politiques. Les possibilités de contribuer à la vie de la cité sont multiples. En effet, la voie parlementaire n'est en aucun cas la seule réponse à mes souhaits pour certains utopiques. Et j'espère les garder encore un grand nombre d'années.

Mon expérience de jeune conseillère communale m'a beaucoup appris sur le fonctionnement des nos institutions, mais j'ai été déçue par le manque de spontanéité et de courage dans nos décisions et par l'intérêt restreint porté aux problèmes de la jeunesse notamment de ma génération.

Je vous souhaite à tous et aux citoyens, citoyennes de Renens une bonne continuation dans les débats de cette ville.

Signé : Elena Torriani

M. le Président déclare que suite à cette nouvelle démission, le bureau du Conseil - conformément aux articles 66, 67 et 82 de la LEDP - élira pour le prochain Conseil communal un(e) candidat(e) de la liste du groupe « Fourmi Rouge » en remplacement de Madame Elena Torriani, conseillère communale démissionnaire.

M. O. Barraud (soc.) dépose une motion **demandant la mise en place d'un espace de consommation de stupéfiants ("local d'injection") en ville de Lausanne** :

La région lausannoise, en tant que zone urbaine, se doit d'assumer au quotidien la problématique de la toxicomanie. Elle est en particulier connue et visible de tous dans les rues et sur les places de Lausanne. Les autorités de la capitale et de certaines communes environnantes ont progressivement mis sur pied un dispositif de soutien aux personnes toxicomanes répondant à la politique fédérale des quatre piliers: prévention, thérapie, réduction des risques (aide à la survie) et répression.

En particulier, Lausanne dispose d'infrastructures et de prestations qui permettent actuellement d'intervenir efficacement dans l'aide et la prise en charge de beaucoup de personnes dépendantes des drogues, quel que soit leur parcours dans la dépendance. Il est essentiel ici de rappeler que les autorités ont toujours veillé à inscrire leurs actions en visant comme objectif ultime et idéal en matière de toxicomanie : l'abstinence. Néanmoins, chaque étape pour y parvenir nécessite un accompagnement, tant il est vrai que cette démarche est longue et semée d'embûches. Malheureusement, force est de constater qu'il persiste un chaînon manquant dans ce dispositif, relatif à l'aide à la survie. Parent pauvre des quatre piliers, la réduction des risques devrait de nos jours impliquer l'existence d'un local d'injection, comme cela a été mis sur pied notamment à Genève et à Bienne.

Un tel projet a déjà été débattu au sein du Conseil Communal lausannois en 2003, mais conditionné à une participation financière du canton. En effet, le statut de capitale implique que la ville doit veiller à la prise en charge de toxicomanes venus de sa région comme de tout le canton, ce qui engendre de fortes charges financières. Cependant, il s'agit d'un domaine dans lequel limiter les prestations aux habitants de la commune serait quasi impraticable et certainement contraire aux buts recherchés.

En son temps, les autorités cantonales, tant exécutives que législatives, avaient refusé (à une faible majorité) cette participation. Le Conseil Communal lausannois a également rejeté les conclusions du préavis qui lui a été proposé, ainsi que les réponses aux motions initiatrices du projet, à la majorité mais selon des motivations divergentes.

Le parti socialiste lausannois a déposé une motion qui vise à créer un local d'injection à Lausanne. Le parti socialiste de RENENS juge qu'il est nécessaire de soutenir la mise sur pied d'un tel espace de consommation de stupéfiants en ville de Lausanne puisque celui-ci aura une portée régionale. Il juge qu'un tel local est indispensable pour compléter le dispositif actuel en matière de toxicomanie. Faut-il avoir le soutien du Canton, la commune de RENENS ne peut pas laisser la Ville de Lausanne mener toute seule ce projet. Notre commune compte aussi des toxicomanes qui seront des usagers de ce local. Nous portons donc aussi une responsabilité dans ce domaine.

Nous rappelons qu'un tel local poursuit notamment les buts suivants :

- 1) **Limiter le nombre d'injections effectuées dans de mauvaises conditions.** Beaucoup d'injections sont effectuées à la sauvette, notamment dans des lieux publics (toilettes, parking, extérieur...), en négligeant des règles essentielles de prudence en terme d'hygiène et de santé pour les toxicomanes et la population en général.
- 2) **Améliorer l'état de santé général des toxicomanes.** Un local d'injection offre un contact essentiel avec des soignants, tant il est vrai que beaucoup de toxicomanes, souvent des jeunes adultes, échappent à tout regard médical pendant de longues périodes. Il offre aussi des conditions d'hygiène propres à éviter toutes les infections transmises par injection et voie sanguine (VIH, hépatites,...). Il ajoute une surveillance face au risque de surdose et un personnel compétent pour appréhender cette éventualité.
- 3) **Mettre en place une "veille sociale",** afin d'orienter les toxicomanes vers les structures leur apportant l'aide nécessaire par leur situation. Le local peut aussi être un lieu de discussion, complétant ainsi le réseau socio-éducatif déjà en place, afin de permettre à certains d'envisager plus largement l'avenir.
- 4) **Enseigner les recommandations relatives à l'hygiène de l'injection.** Celles-ci seraient par la suite véhiculées plus largement par les toxicomanes qui ont acquis les règles d'hygiène essentielles.
- 5) **Réduire la quantité de matériel d'injection abandonnée dans des lieux publics,** et ainsi diminuer les risques pour la population de la ville et la gêne indiscutable qui en découlent.
- 6) **Minimiser les atteintes à l'ordre public,** notamment l'occupation de cages d'escaliers et de WC publics, ainsi que les troubles observés régulièrement au centre ville.

Il est évident aux yeux du parti socialiste que la mise en place d'un local d'injection nécessite un dialogue ouvert et constant avec la population de la région lausannoise, tant il est vrai que le sujet est empreint d'émotions et d'inquiétudes.

Par cette motion, nous demandons donc que :

- 1) La Municipalité de RENENS propose un soutien financier à la mise sur pied et au fonctionnement d'un local d'injection en ville de Lausanne.
- 2) La Municipalité de RENENS accompagne ce soutien d'une démarche visant à informer la population de la politique suivie par la ville de Lausanne, de Renens et de la région en matière de toxicomanie.
- 3) La Municipalité de RENENS suit le projet et soit informée de son évaluation par une instance extérieure dès sa mise en place, puis régulièrement par la suite, relativement notamment aux buts fixés et tels qu'évoqués précédemment.

Merci de votre attention.

M. le Président soumet cette motion au vote de l'assemblée. C'est par 31 voix « pour », 20 voix « contre » et 8 « absentions » que cette motion est transmise à la Municipalité pour étude et rapport.

Mme M. Bandelier (soc.) : Vous l'avez certainement déjà appris par le « Renens Info », samedi c'est la Journée du Livre et je me suis permis de déposer sur les tables ce document qui vous montrera qu'il se passe aussi quelque chose à Renens et en particulier chez Globlivres.

Je vous invite donc à faire un passage devant Globlivres pour écouter certains lecteurs et en particulier certains écrivains de notre région.

Dans la lancée, je me suis permis de déposer à l'entrée des bulletins d'inscription, voire également le petit journal qui est issu de l'association en question : il s'agit de l'Association Défense du Français, je serais ravie que ceux que cela peut intéresser se servent à l'entrée et deviennent membre de cette association.

Puisque j'ai la parole, alors là c'est tout à fait personnel, je me rends compte que je devrais être nommée dans 3 commissions à l'issue de ce Conseil : les pétitions, la naturalisation et les macarons. Alors, je demande aux trois groupes de patienter, parce que j'aurai un peu de peine à me partager entre les 3 groupes. Merci.

M. O. Barraud (soc.) : Une communication plus festive malgré la dureté de l'actualité. Vous avez tous vu dans la presse que l'Ouest lausannois va encore perdre 150 emplois supplémentaires avec la fermeture de Filtrona, ce qui est bien évidemment un drame donc je ne peux aussi que souscrire aux démarches faites au sujet du chômage, parce que l'on peut être sûr d'une chose, c'est qu'il va encore augmenter dans la région.

La communication plus festive que j'annonçais ce n'est pas celle-là parce qu'elle est bien triste, mais que le 1^{er} Mai a lieu à Renens.

Exceptionnellement cette année, le 1^{er} Mai de Lausanne se déplace à Renens et je crois qu'on a suffisamment de problèmes d'emplois dans la région pour manifester tous ensemble notre colère et notre refus de cette politique économique.

Alors venez nombreux sur la Place du Marché de 12h00 à 17h00 : il y aura des stands pour les enfants, de la nourriture, à boire, ça sera la fête. En tout cas, la commémoration d'un événement important pour les travailleurs de ce pays.

M. J.- P. Leyvraz (F.r.) : En 2003, les associations Cyclic et ATE organisaient toute une étude sur des aménagements et des itinéraires cyclables dans l'Ouest Lausannois et communiquaient cette étude aux communes intéressées en proposant de les rencontrer. Deux ans après, une conférence de presse nous apprend qu'on note des progrès significatifs à Saint-Sulpice ou à Bussigny, mais que Renens n'a même jamais répondu aux propositions de rencontre.

Puis-je demander à la Municipalité ce qu'il en est ?

M. R. Bovier, conseiller municipal : Effectivement, nous avons pris un rendez-vous il y a deux ans. Ensuite, pour des raisons XY, il n'y en n'a plus eu et nous avons pris une date d'ici un mois pour rencontrer ces gens.

Mme R. Joliat (rad.) : J'ai été fort déçue des propos « virulents » de la première intervention de Madame la conseillère communale Mireille Bandelier.

Dès lors, je me permets de dire à Monsieur le conseiller communal Ali Korkmaz
« errare humanum est ».

Je ne voulais nullement vous froisser, vous ou quiconque dans ce Conseil en orthographiant faux votre nom de famille : « mea culpa ».

M. O. Golaz, conseiller municipal : Je souhaite informer M. Jean-Pierre Leyvraz que l'Organisation des Nations Unies (ONU) a déclaré 2005 "Année internationale du sport et de l'éducation physique".

Dans ce cadre, Renens participera à la campagne nationale mise sur pied par l'Office fédéral du sport de Macolin "La Suisse bouge" du 7 au 16 mai 2005 et organisera, le 7 mai prochain sur la Place du Marché et dans plusieurs lieux dans la ville, des activités physiques pour tous les âges. Il y aura notamment la découverte de Renens à vélos et à pied.

Vous allez bien entendu recevoir des informations à ce sujet. J'invite d'ores et déjà les membres du Conseil communal et la population à participer à cette journée.

M. J.- P. Rouyet (F.r.) informe les membres du Conseil communal que **le samedi 21 mai 2005** Le Grand Marché aux Puces et la Foire aux Livres seront organisés sur la Place du Marché.

Mme D. Pittet (F.r.) : J'improvise un peu : je veux quand même vous dire « au revoir », en remerciant au passage la Municipalité et en lui envoyant un dernier petit « fion » pour le plaisir. Le Conseil communal va bientôt recevoir une réponse municipale à mon interpellation demandant un inventaire des biens communaux.

J'ai eu l'occasion de rencontrer M. Bovier et Mme Heiniger qui m'ont présenté leur travail : comme ça, à première vue, j'ai trouvé ça très intéressant : l'inventaire est fait, je les en remercie. Je les en remercie aujourd'hui puisque je ne pourrai pas le faire demain !.

J'invite toutefois le Conseil communal à être vigilant parce que tout le débat qu'il y a eu en début de séance me pousse à dire la chose suivante : vous verrez en recevant cette réponse à mon interpellation que la surface des propriétés communales représente le 13,85 % du territoire communal et que les parcelles dites négociables ne représentent que le 10,3 % de ce 13,85 % donc très peu de chose.

Or, les jardins communaux des Biondes – parcelle 354 – faisaient parties de ces surfaces dites négociables. Je me dis alors que quand on aura ce rapport bien précis, il faudra peut-être négocier mieux et plus intelligemment le peu de biens communaux en notre possession.

Voilà, vous faites ce que vous voulez par la suite de mes remarques, mais soyez vigilants, ne bradons pas le peu de biens de la commune à la légère !

Merci de m'avoir écoutée.

M. J. Depallens (F.r.) : Je voudrais juste inviter le Conseil communal et la population à continuer à soutenir les travailleurs de Filtrona . Dans le sens que vous l'avez vu par la presse que le groupe Bunzl a confirmé ce qui était déjà visible depuis longtemps, à savoir qu'il était venu surtout pour fermer un site et non pas pour prolonger l'aspect rentable et efficace de la production à Crissier.

Jusqu'au 17 mai, il y a des contre-propositions qui vont être préparées par les travailleurs. J'aimerais saluer la bonne pression des collectivités publiques . Je pense que la Municipalité peut-être en rapport avec M. Piccard du Service cantonal de l'emploi a bien fait d'intervenir auprès de la Direction concernant le fait qu'il faut appliquer les lois de ce pays même par rapport à une multinationale ; il semble que cela a porté plus ses fruits, en plus de l'action des travailleurs bien sûr, dans le sens que jusqu'au 17.05 la question reste ouverte.

Les travailleurs ont droit à une information, ils ont droit à des éléments de participation, également vis-à-vis des décisions qui les touchent . Ils ne vont pas manquer de faire des contre-propositions dans le sens que là on redécouvre – comme ça s'est fait souvent – qu'est-ce qu'une entreprise et à qui appartient-elle ?

C'est vrai que du point de vue juridique strict, la groupe multinational a tout loisir d'en revendiquer l'exclusive propriété même pour fermer un site. Par contre, il y a beaucoup de travailleurs, des cadres, des gens qui ont travaillé au développement de l'entreprise qui estiment qu'ils sont aussi une partie de la dimension d'une entreprise qui leur appartient et c'est dans ce sens qu'ils ont fait appel à des concurrents qu'ils pensent être rentables sur le marché national ou international avec des produits « haut de gamme ».

Donc, j'aimerais bien qu'on ne donne pas tout de suite l'information comme quoi c'était un canard boiteux, qu'il fallait fermer comme ça et que cela suit les lois de la concurrence internationale.

Les faits sont beaucoup plus têtus et je crois que la 1^{er} Mai - comme l'a dit le conseiller communal Olivier Barraud – et par la suite aussi jusqu'au 17 mai, il faudra continuer à avoir les yeux et les oreilles ouverts pour entendre en tout cas cette colère et cette revendication des travailleurs de dire nous sommes là, nous sommes compétitifs, nous avons des produits de pointe – c'est clair qu'on doit redimensionner certaines choses. Je ne sais pas où ils arriveront, mais j'aimerais bien que la Municipalité en lien avec le Service de l'Emploi (SDE) fasse également les pressions qu'elle peut faire, sans se leurrer sur les résultats, mais qu'elle soit attentive justement à la lutte contre le chômage – sujet sur lequel le Conseiller municipal Raymond Bovier avait également fait une bouleversante et vibrante intervention - de voir quelle solution se trouve pas seulement en dehors de la région, mais y compris dans l'entreprise même, comme cela avait été le cas chez Sapal où ils avaient pu poursuivre une partie de la production, malgré le fait que la Direction avait déjà décidé que tout était à liquider, qu'il n'y avait plus rien de bon.

Alors j'aimerais qu'on soit attentif à ce double aspect ! C'est pas des canards boiteux qui se ferment, il y a aussi des choses valables qu'il faut continuer à soutenir, même si un groupe multinational en décide autrement plus pour des raisons stratégiques que pour des raisons technologiques ou d'efficacité productive.

Merci.

M. le Président clôt la discussion, car la parole n'est plus demandée.

Il remercie l'assemblée pour le travail accompli et lui souhaite une bonne rentrée.
La prochaine séance du Conseil communal est agendée au jeudi 26 mai 2005.

La séance est levée à 22h20

Le Président :

R. Divorne

La Secrétaire :

R. Joliat